



- AVIS IMPORTANT -

Séance extraordinaire du Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais via la plateforme Zoom

Avis est donné qu'une session extraordinaire du Conseil des maires sera tenue le lundi 26 octobre prochain à 13 h 30 par conférence audiovisuelle par le biais de la plateforme numérique Zoom.

Pour participer, vous n'aurez qu'à cliquer sur le lien identifié ci-après et suivre les instructions pour accéder à la rencontre. Vous pourrez voir et entendre la session et aurez droit de parole durant la période de questions seulement.

Date : 26 octobre

Heure : 13 h 30

Lien pour se connecter : <https://cilex.zoom.us/j/93424987501>

ID de réunion : 934 2498 7501



216, chemin Old Chelsea | T. 819 827-0516
Chelsea (Québec) J9B 1J4 | S.f. 1 800 387-4146

W. mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca



- IMPORTANT NOTICE -

Special sitting of the MRC des Collines-de-l'Outaouais Council of mayors meeting
Via Zoom digital platform

Notice is given that a special sitting of the Council of mayors will be held on Monday, October 26th, 2020 at 1h30 p.m., by audiovisual conference through the ZOOM digital platform.

To participate, simply click on the link identified below and follow the instructions to access the meeting. You will be able to see and hear the session and will have the right to speak during the question period only.

Date : October 26th

Time : 1h30 p.m.

Link to connect : <https://cilex.zoom.us/j/93424987501>

Meeting ID : 934 2498 7501



216, chemin Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9B 1J4

T. 819 827-0516
S.f. 1 800 387-4146

W. mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca



PROJET D'ORDRE DU JOUR

**de la séance extraordinaire du Conseil
à être tenue lundi le 26 octobre 2020
à 13h30
via visioconférence**

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Mesure disciplinaire envers l'employé numéro 338 au poste de répartiteur au service de la Sécurité publique**
- 4. Levée de la séance**

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier